



CONDITIONS PARTICULIERES MINICLOUD™

Dernière version en date du 27 Mai 2010

Définitions :

Cloud : Technologie visant à l'utilisation à distance de ressources d'exécution et de stockage.

Manager miniCloud : Interface de gestion permettant au Client de demander l'attribution et l'arrêt des serveurs miniCloud, de gérer ses services Cloud et de retrouver ses relevés de consommation.

MiniCloud : Serveur dématérialisé hébergé sur la plateforme Cloud de OVH et permettant le développement ou l'utilisation de solutions applicatives.

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières, complétant les conditions générales de services de OVH, ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles OVH s'engage à fournir au Client la possibilité technique de disposer des solutions Cloud développées par OVH et permettant notamment la demande de mise à disposition de serveurs miniCloud, une interface de gestion permettant la demande et l'utilisation du serveur miniCloud du Client.

Le Client reconnaît expressément que OVH ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

Les présentes conditions particulières prévaudront sur les conditions générales si une contradiction devait apparaître entre ces deux documents.

ARTICLE 2 : MOYENS

La plate-forme Cloud de OVH où sera installé le serveur miniCloud du Client est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

Pendant toute la durée de l'hébergement et/ou de la location du serveur miniCloud au Client, OVH met à la disposition du Client l'accès à une mailing liste réservée et/ou forum, grâce auxquels le Client pourra bénéficier de conseils techniques.

ARTICLE 3 : SUPPORT TECHNIQUE

Outre le service Incident mis en place par OVH et dont les coordonnées sont accessibles sur le site <http://www.kimsufi.com/>, pour tout conseil technique relatif à l'utilisation du service miniCloud, OVH offre la

possibilité aux utilisateurs des services Cloud d'exposer leur problème sur le forum accessible à l'adresse <http://forum.kimsufi.com/> ou sur la liste de diffusion (mailing list) dédiée au Service Cloud : cloud@ml.ovh.net.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE REALISATION DES PRESTATIONS

La souscription d'un service miniCloud nécessite de manière concomitante la commande de points prepaid qui seront utilisés pour créditer l'espace fidélité du Client. Ces points correspondent au crédit disponible pour l'utilisation des services miniCloud.

A compter de l'activation de sa commande Cloud, le Client dispose d'un accès au Manager Cloud lui permettant de demander l'attribution de serveurs Cloud.

Le serveur miniCloud bénéficie d'une adresse IP fixe attribuée à compter du passage en état démarré du serveur miniCloud. L'adresse IP ainsi attribuée pourra différer tout au long de l'utilisation du Service dès lors le serveur ne sera plus en statut démarré.

Le serveur hébergé sur la plate-forme Cloud de OVH reste la propriété de OVH.

OVH met à la disposition du Client différentes configurations de serveurs miniCloud dont la description est accessible en ligne sur le site <http://www.kimsufi.com/>.

Les différents tarifs applicables sont accessibles en ligne sur le site Internet de OVH (<http://www.kimsufi.com/>).

Le Client est administrateur du serveur miniCloud loué auprès de OVH. Il a la possibilité d'installer par lui-même des applications software sur le serveur. Ces installations se font sous son entière responsabilité, et OVH ne pourra être tenue pour responsable d'un défaut de fonctionnement du serveur consécutif à ces installations.

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE OVH

OVH s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. OVH s'engage à :

5.1. Maintenir en état de fonctionnement le matériel. En cas de défaillance du matériel loué au Client, OVH s'engage à remplacer la pièce défectueuse dans les meilleurs délais possibles sauf défaillance qui ne serait pas de son fait, ou toute autre intervention qui nécessiterait une interruption du service excédant les délais habituels de remplacement. Dans ce dernier cas, OVH en informe immédiatement le Client.

5.2. Assurer l'accès au serveur via Internet 24 h/24 tous les jours de l'année. OVH se réserve la possibilité d'interrompre le serveur pour procéder à une intervention technique afin d'en améliorer le fonctionnement.

5.3. Intervenir rapidement en cas d'incident non consécutif à une mauvaise utilisation du serveur par le Client sur demande d'intervention du Client.

5.4. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils conformément aux règles et usage de sa profession.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE DE OVH

OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion à Internet du Serveur miniCloud loué par le Client, si ce serveur constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement de OVH, que ce soit suite à un piratage dudit serveur, ou à la suite de la détection d'une faille dans la sécurité du système, ou à une nécessité de mise à jour du serveur. OVH informera auparavant le Client dans la mesure du possible.

OVH ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur le serveur du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

OVH ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

ARTICLE 7 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

7.1 Dans le cadre d'un hébergement, le Client demeure le responsable entier et exclusif du serveur confié à OVH. En conséquence, il revient au Client de prendre les dispositions nécessaires quant à l'assurance de son serveur, le Client pouvant choisir d'être son propre assureur ou de contracter les assurances appropriées. Dans ces conditions, le Client ne pourra prétendre au remboursement, au remplacement ou à quelque indemnisation que ce soit par OVH des dégâts ou des pannes que pourrait subir son serveur.

En cas de défaillance du serveur confié à OVH par le Client, OVH ne saurait être tenu pour responsable de l'interruption du service. Le Client ne peut accéder à son serveur directement.

7.2 Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services, applications, logiciels et des sites Internet hébergés sur son serveur miniCloud, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses. Le Client s'engage notamment à respecter les droits des tiers, notamment les droits de la personnalité, les droits de propriété intellectuelle des tiers tels que droits d'auteur, droits sur les brevets ou sur les marques. En conséquence, OVH ne saurait être tenu pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

OVH ne peut que mettre en garde le Client sur les conséquences juridiques qui pourraient découler d'activités illicites sur le serveur, et dégager toute responsabilité solidaire sur l'utilisation des données mises à la disposition des internautes par le Client.

Il en est de même si le Client utilise de manière avérée la technique du spamming sur le réseau Internet, lequel comportement entraînant sans préavis l'interruption du service et la résiliation des présentes. Le Client s'interdit également toute activité d'intrusion ou de tentative d'intrusion à partir du serveur (à titre non exhaustif : scan de ports, sniffing, spoofing).

Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par OVH des sommes déjà versées.

7.3 Le Client supportera seul les conséquences du défaut de fonctionnement du serveur consécutif à toute utilisation, par les membres de son personnel ou par toute personne auquel le Client aura fourni son (ou ses) mot(s) de passe. De même, le Client supporte seul les conséquences de la perte du ou des mots de passe précités.

7.4 Afin de maintenir le niveau de sécurité du serveur du Client et de l'ensemble des serveurs présents sur sa plate-forme d'hébergement, OVH s'engage à annoncer au Client, par courrier électronique via la mailing liste cloud@ml.ovh.net, la disponibilité des mises à jour des applications maintenues par OVH, pour lesquelles un défaut de sécurité a été relevé. Si la mise à jour de ces applications n'est pas effectuée suite aux demandes de OVH, OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet.

De même, dans le cas où OVH détecterait que la machine du client est piratée, un courrier électronique sera envoyé au Client, indiquant qu'une procédure de réinstallation s'impose pour maintenir l'intégrité du serveur et de l'ensemble de la plate-forme d'hébergement. Le Client peut alors commander une telle procédure à OVH, après avoir sauvegardé l'ensemble de ses données. OVH se réserve le droit d'interrompre la connexion du serveur au réseau Internet, en attendant la réinstallation à neuf de la machine. OVH n'est pas tenu à opérer le transfert des données du système piraté au nouveau système, cette manipulation devant être faite par le client lui-même. OVH s'engage et limite uniquement son intervention à l'installation du nouveau système.

7.5 Pour des raisons de sécurité, l'émission de courriels à partir des serveurs miniCloud n'est pas autorisé, seule la réception demeure possible.

7.6 Pour des raisons de sécurité, l'ensemble des services IRC (à titre non-exhaustif : bots, proxy, bounceur, etc.), services de navigation anonyme (généralement appelés proxy), logiciels de visiochat tels que notamment le logiciel Camfrog doivent faire l'objet d'une inscription préalable. OVH se réservant le droit de refuser certaines inscriptions et de suspendre tout serveur sur lequel ces éléments seraient utilisés sans autorisation préalable de OVH.

7.7 Il appartient au Client de prendre toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de ses données.

7.8 Si l'infrastructure du Client génère une bande passante totale supérieure à 101Mbps, OVH fera ses meilleurs efforts pour maintenir le Service du Client.

7.9 Il appartient au Client de s'acquitter de toute licence ou droit d'utilisation contracté auprès de OVH ou d'un tiers. A défaut, OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service.

7.10 Dans la mesure où OVH est susceptible de recevoir des notifications quant à une utilisation illicite de l'adresse IP attribuée au Client, celles-ci seront appréciées en fonction du droit applicable au lieu

d'établissement du Client, et OVH pourra proposer au Client une adresse IP correspondant à l'Etat dans lequel il est établi sur lequel le Client est tenu de basculer son service.

Le Client est en conséquence tenu, lorsqu'il utilise une adresse IP correspondant à un Etat déterminé, de respecter l'ensemble des lois et règlements de cet Etat. En cas de réception par OVH d'une notification faisant état de la violation par le Client du droit applicable de l'Etat correspondant à son adresse IP, le Client devra prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la violation relevée. A défaut, OVH se réserve le droit de suspendre le service.

7.10 OVH se réserve la possibilité d'exercer des contrôles sur la conformité de l'utilisation par le Client du Service à ces dispositions.

OVH se réserve le droit de suspendre sans préavis le Service, dans les conditions prévues à l'article 7 des conditions générales de service de OVH, en cas de non-respect par le Client des conditions particulières et générales de OVH et, de manière générale, de l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ainsi que des droits des tiers.

7.11 Il est rappelé au Client que l'intervention de OVH dans le cadre de la souscription d'un contrat portant sur un serveur miniCloud se limite à l'installation et la mise à disposition du serveur. OVH n'assume à ce titre que la location d'une infrastructure spécialisée, sans aucune maîtrise du contenu des sites hébergés ou de la relation contractuelle des éditeurs de ces sites avec leur hébergeur, client de OVH au titre d'un contrat de location de serveur dédié. Le Client doit dès lors être considéré comme un hébergeur au sens de l'article 6.1.2 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, puisqu'il assure, pour mise à disposition du public par des services de communication au public en ligne, le stockage de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de messages de toute nature fournis par les destinataires de ces services. Il lui appartient dès lors de détenir et conserver, en application de l'article 6.11 de la loi précitée, l'ensemble des données de nature à permettre l'identification de quiconque a contribué à la création du contenu ou de l'un des contenus des services dont il est prestataire et ce pour une durée de 12 mois, sans que la responsabilité de OVH puisse être à cet égard engagée.

Il appartient également au Client, en application de l'article 6.1.7 de la loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique du 21 juin 2004, de mettre en place un dispositif facilement accessible et visible permettant à toute personne de porter à sa connaissance toute infraction constitutive d'apologie de crime contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale, de pornographie enfantine, d'incitation à la violence, ainsi que d'atteinte à la dignité humaine, ou encore d'activités illégales de jeux d'argent. Enfin, l'attention du Client est attirée sur le fait qu'il doit apparaître en qualité d'hébergeur dans les mentions légales indiquées par ses cocontractants éditant un site Internet »

ARTICLE 8 : TARIFS ET FACTURATION

Les tarifs applicables à l'offre miniCloud sont disponibles sur le site <http://www.kimsufi.com>.

Le Service miniCloud nécessite une commande de points prepaid payée par carte bancaire. Les points ainsi commandés correspondent à la réserve de crédits disponibles pour l'utilisation du Service miniCloud.

Il appartient au Client de s'assurer qu'il dispose de suffisamment de points sur son compte prépayé de manière à toujours disposer d'un crédit suffisant pour l'utilisation de son serveur miniCloud.

Le Client peut choisir d'activer dans son interface de gestion le recrédit automatique de son compte prépayé. Le Client pourra déterminer le montant à partir duquel il souhaite recréditer son compte, par défaut le montant est fixé à 1 euro, OVH se réservant le droit de modifier ce montant à tout moment. Une fois l'option activée, dès lors que le crédit du compte prépayé du Client sera inférieur au montant déterminé, OVH prélèvera automatiquement sur la carte bancaire utilisée par le Client lors de son premier paiement de Points, le montant déterminé par le Client dans son interface de gestion.

Si OVH n'est pas en mesure de prélever sur la carte bancaire enregistrée, un courriel sera transmis au Client l'invitant à effectuer une commande de points prépayé dans les plus brefs délais. A défaut, le Service sera suspendu de plein droit par OVH dès lors que le compte prépayé du Client ne disposera pas d'un crédit suffisant au maintien du Service.

Le Client peut demander l'activation d'un serveur par l'intermédiaire de son manager miniCloud, cette opération ne sera facturée qu'à compter du passage du serveur miniCloud en statut démarré et conformément au tarif applicable pour la configuration choisie.

Le Client peut s'il le désire modifier la configuration de son serveur miniCloud. Le basculement de son serveur vers une configuration supérieure est facturé au Client selon la base tarifaire applicable à la nouvelle configuration et consultable sur le site kimsufi.com. Le Client est facturé de la différence entre le tarif applicable à sa configuration initiale et le tarif de la nouvelle configuration supérieure. Le basculement vers une configuration inférieure n'est pas facturé au Client, dans ce cas les sommes déjà versées et relatives à la configuration initiale du serveur ne seront pas remboursées par OVH.

Chaque heure OVH procédera à la vérification des serveurs miniCloud actifs et correspondant au Client, chaque serveur miniCloud en statut "démarré" sera facturé au Client, selon le tarif correspondant à sa configuration. Parallèlement, les serveurs en statut "arrêté" ne sont pas facturés. Ainsi à titre d'illustration, OVH vérifiera à 12h00, les serveurs miniCloud démarrés et prélèvera le montant correspondant au tarif applicable pour chaque serveur sur le compte prépayé du Client.

Ce montant correspondra à l'utilisation du Service jusqu'à l'heure suivante soit pour les soixante (60) prochaines minutes.

Toute heure commencée est facturée au Client et ne pourra lui être remboursée.

ARTICLE 9 : RETRACTATION

Par dérogation aux dispositions de l'article 12 des conditions générales de service, le Client (pour lequel est retenue la qualité de consommateur au sens des dispositions du Code de la consommation) accepte expressément l'exécution immédiate de la prestation à compter de la validation de sa commande. Dès lors et conformément aux termes de l'article 121-20-2 du code de la consommation, le Client ne disposera pas de la faculté d'exercer son droit de rétractation pour toute commande ou renouvellement du Service miniCloud.